

Synthèse trimestrielle 2024-T4 — État de la résilience hospitalière

Observatoire public de la résilience hospitalière

Référence PUB-2024-T4 · Généré le 16 août 2026 à 23:08

INDICE NATIONAL DE RÉSILIENCE

82,5 / 100

TENDANCE VS TRIMESTRE
PRÉCÉDENT

+1,2 pt

ÉTABLISSEMENTS NOTÉS

1 485 / 2 537

59 % du périmètre HAS

Édition rétrospective

Ce trimestre a été reconstitué a posteriori sur l'historique des données officielles, à des fins de continuité de série.

L'essentiel du trimestre

Au 2024-T4, l'indice de résilience du système hospitalier français s'établit à 82,5 sur 100, en progression de 1,2 point par rapport au trimestre précédent. Il agrège les évaluations officielles de 1 485 établissements de santé notés, sur un parc suivi de 2 537 établissements du périmètre de certification HAS.

La répartition des Notes de l'Observatoire reste le baromètre le plus lisible : 12 % des établissements notés obtiennent la note A, 36 % la note B, 39 % la note C, 9 % la note D et 2 % la note E. 1 052 établissements demeurent non notés faute de certification exploitable — la règle « non noté » est publiée dans la méthodologie.

État de la certification

96 % des établissements dont le statut est connu sont certifiés par la Haute Autorité de Santé à la clôture du trimestre. 1 053 certifié · 373 certifié avec mention · 35 non certifié · 24 certifié sous conditions.

Tensions territoriales

L'écart territorial reste marqué : Hauts-de-France porte l'indice régional le plus élevé (84,6), quand Guadeloupe ferme le classement (69,6). 14 régions disposent d'un indice publié ce trimestre.

Progressions les plus nettes du trimestre : Bourgogne-Franche-Comté (+2,3), Île-de-France (+1,9), Nouvelle-Aquitaine (+1,7). À l'inverse, Guadeloupe (-3,4), La Réunion (-0,4), Centre-Val de Loire (-0,4) reculent.

Méthode et limites

L'indice agrège, par territoire, les scores de la Note de l'Observatoire (certification HAS, indicateurs qualité IQSS/BQSS, e-Satis), pondérés par la capacité des établissements. La formule, les seuils et la règle de non-publication sont intégralement publiés sur la page méthodologie de l'observatoire. Un indice publié est définitif : il n'est jamais recalculé. Cette édition est une reconstitution rétrospective : elle a été calculée a posteriori sur l'historique des données officielles, à des fins de continuité de série.

Les données open data peuvent présenter un décalage de plusieurs mois par rapport à la situation réelle des établissements. L'indice constate les évaluations officielles publiées ; il ne mesure ni la qualité clinique en temps réel, ni la situation financière, et ne constitue pas une prédiction.

Répartition des Notes de l’Observatoire

Note	Établissements
A	185
B	541
C	586
D	138
E	35
Non notés	1 052

Classement régional

Les territoires absents du classement ne satisfont pas la règle de couverture minimale (au moins 5 établissements notés et 40 % du parc HAS) — aucun indice n'est publié par défaut.

Rang	Région	Indice /100	Tendance	ES notés / parc
1	Hauts-de-France	84,6	+0,5 pt	124 / 226
2	Auvergne-Rhône-Alpes	84,1	+1,6 pt	183 / 298
3	Île-de-France	83,9	+1,9 pt	207 / 384
4	Provence-Alpes-Côte d'Azur	83,5	+1,2 pt	179 / 268
5	Bretagne	82,6	+1,6 pt	67 / 103
6	Pays de la Loire	82,4	+0,8 pt	68 / 112
7	Occitanie	82,1	+0,3 pt	168 / 283
8	La Réunion	82	-0,4 pt	21 / 28
9	Grand Est	81,3	+1 pt	101 / 194
10	Nouvelle-Aquitaine	81	+1,7 pt	156 / 245
11	Centre-Val de Loire	80,1	-0,4 pt	60 / 99
12	Bourgogne-Franche-Comté	79,1	+2,3 pt	60 / 116
13	Normandie	79	+1,1 pt	75 / 121
14	Guadeloupe	69,6	-3,4 pt	12 / 26
—	Martinique	—	—	2 / 15
—	Guyane	—	—	2 / 7
—	Mayotte	—	—	0 / 3
—	Corse	—	—	0 / 8

Sources : Haute Autorité de Santé (certification, IQSS/BQSS, e-Satis), FINESS, SAE DREES — données publiques. Méthodologie intégrale : praetor.fr/observatoire-public/methodologie.